



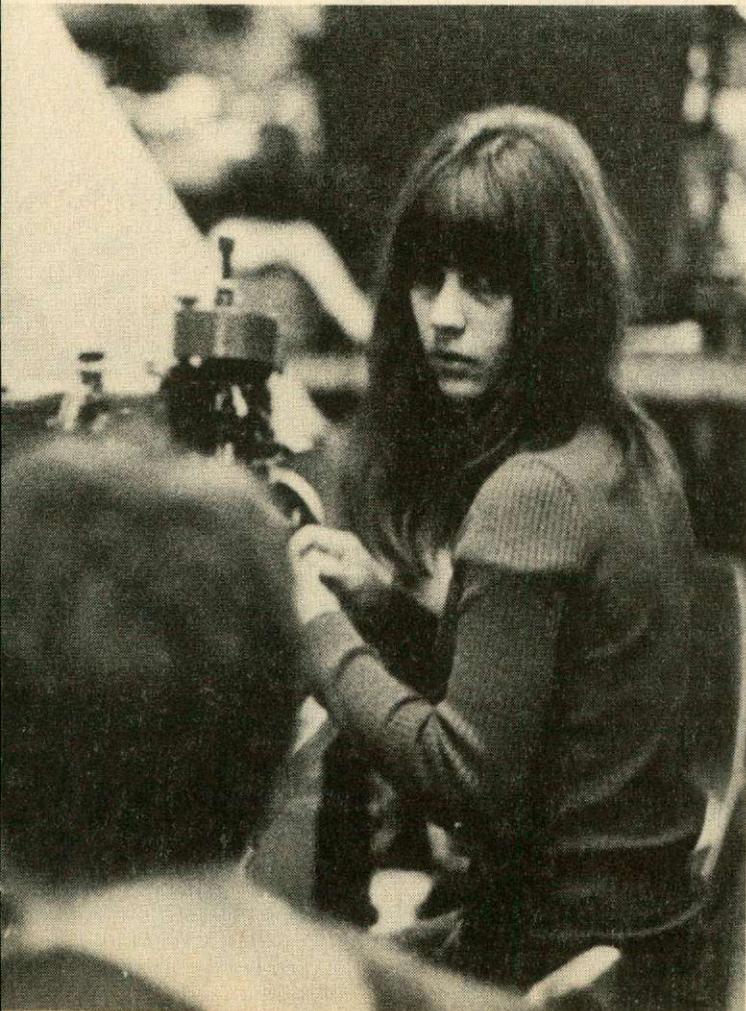
service de l'information (514) 286-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

CSN no 130 semaine du 3
au 9 septembre 1981

nouvelles csn

**LA CSN ET LA CSC
DÉNONCENT LES
POLITIQUES FÉDÉRALES
DU TEXTILE**

page 3



eh monsieur le ministre...

**C'EST L'HEURE DE TENIR
VOS PROMESSES!**

Au lendemain des élections, lorsqu'il se retrouva ministre du travail, Pierre Marois déclara qu'une de ses priorités serait de faciliter au maximum la syndicalisation des travailleurs.

Et voilà qu'il a présentement l'occasion de nous montrer ce qu'il voulait dire par là, "faciliter au maximum la syndicalisation des travailleurs". Que fera-t-il?

page 2





agenda du mouvement

septembre

- 9-10-11 Éducation équipe élargie
- 9-10-11 FESP équipe des salarié(e)s
- 9 FSMMPC exécutif
- 9-11 FAS comité action politique
- 8-11 FAS bureau fédéral
- 10-11-12 FSMMPC bureau fédéral
- 11-12 FNSBB réunion de secteur
- 11-12 FNSBB colloque de tous les travailleurs de la construction, à Montréal, au cégep Maisonneuve
- 11-12-13 SECSN: Assemblée générale
- 12-13-14 Commerce bureau fédéral
- 14-15 FAS bureau fédéral
- 15 CSN comité d'orientation
- 15 Commerce exécutif
- 16-17-18 CSN rencontre élu(e)s salarié(e)s
- 18-19 Réunion CCNSP, Montréal, édifice CSN
- 20-25 conseil central Québec congrès régulier
- 28-30 FAS conseil fédéral
- 25-26 conseil central Sept-Îles congrès régulier
- 23-26 CSN conseil confédéral
- 29-30 FPSCQ bureau fédéral
- 29-30 FNC réunion de l'exécutif
- 30-1-2 conseil central Thetford congrès

le conseil fédéral de la FAS se tiendra à Québec, au Centre municipal des congrès, les 18-29-30 septembre et 1er octobre prochains.

**rencontre
salarié-e-s-élu-e-s remise
la réunion conjointe SECNS-CSN, qui devait avoir lieu du 16 au 18 septembre, a été remise à plus tard à cause de la tenue, à la même date, de la commission parlementaire sur le droit de grève et des autres activités de la centrale.**

droit à la syndicalisation dans l'entretien ménager

LE MINISTRE DOIT AGIR

Les 130 employé-e-s de la compagnie Holiday Maintenance font depuis deux ans l'entretien du bureau de poste principal de Ville St-Laurent. Subissant des conditions de travail pénibles, ces employé-e-s ont décidé de se syndiquer. Mais voilà que le contrat de l'entretien ménager de ce bureau de poste change de mains et passe à la compagnie JMP.

Et évidemment, JMP refuse jusqu'à présent de reconnaître les droits de ces travailleurs et travailleuses de les embaucher pour qu'ils continuent d'effectuer leur travail actuel. Ils se retrouveront donc sans emploi à compter du 15 septembre.

Pourtant, une décision récente du juge Robert Burns du tribunal du travail établit clairement que la transmission des droits et obligations reliés à un certificat d'accréditation, transmission prévue à l'article 45 (anciennement l'article 36) du code du travail, s'applique au cas présent.

La jurisprudence créée par cette décision oblige donc la compagnie JMP à faire effectuer l'entretien ménager de l'édifice par les travailleur et travailleuses qui en sont actuellement responsables et à reconnaître leur syndicat.

Le hic, cependant, c'est que les commissaires du

travail, qui sont chargé de l'application du code du travail, n'interprètent pas tous l'article 45 dans le sens du jugement Burns.

Les solutions

Il n'y a pas trente-six solutions au genre de problème que nous soulevons aujourd'hui: à moyen terme, il faut absolument que le code du travail soit modifié de façon à clarifier l'article 45 dans le sens du jugement Burns.

Dans l'immédiat, c'est-à-dire en attendant que ces modifications entrent en vigueur, il faut que le ministre Marois donne les directives appropriées à ses fonctionnaires pour que les requêtes en vertu de l'article actuel soient traitées et jugées dans le sens du jugement Burns.

Et enfin, pour que les travailleurs et travailleuses de Holiday Maintenance ne constituent pas d'autres victimes des carences du code du travail et de l'insuffisance de personnel responsable de son application, nous demandons au ministre Marois de prendre tous les moyens, y compris celui d'exercer les pressions nécessaires auprès de la compagnie JMP, pour qu'elle prenne à son emploi dès le 15 septembre tous les employés qui effectuent actuellement l'entretien du bureau de poste de Ville Saint-Laurent.

deux centrales, dont la CSN, accusent

LE FÉDÉRAL VEUT DÉMANTELER L'INDUSTRIE DU TEXTILE

La CSN et son secteur textile-vêtement-chaussure et la Confédération des Syndicats Canadiens via son affiliée, la Canadian Textile and Chemical Union, ont demandé au gouvernement fédéral qu'il modifie sa politique du textile et du vêtement rendue publique le 19 juin dernier.

En conférence de presse à Ottawa, les représentantes des deux centrales, Gisèle Cartier et Madeleine Parent ont déclaré que cette politique allait contribuer au démantèlement de l'industrie domestique de ces deux secteurs économiques. La "nouvelle politique", qui n'en est pas une aux yeux des deux centrales, poursuivra le déclin amorcé en 1970 par des fermetures d'usines, un taux de chômage élevé et un accroissement de la pénétration des importations sur le marché canadien.

"En aidant les entreprises du vêtement et du textile à se fusionner ou à s'acheter entre elles, le ministre de l'industrie et du commerce, Herb Gray, consolide les multinationales sur le marché "ont affirmé les deux représentantes. De plus, rien n'empêchera ces entreprises d'investir à l'étranger ou dans d'autres domaines les sommes recueillies. Notons, à titre d'exemple, la Celane-



se qui a fermé son usine de tapis de Sorel, implantée à l'aide de subventions, pour investir dans le secteur pétro-chimique dans l'ouest canadien.

des recommandations

La CSN et la CSC demandent donc au gouvernement fédéral d'appliquer des quotas obligatoires d'importation de vêtements et de textile à tous les pays, dont les États-Unis, qui figure au premier rang en ce domaine. Cette mesure éviterait de pénaliser les pays pauvres au profit des plus nantis, comme le prévoit le programme protectionniste du fédéral.

Les deux centrales revendiquent également l'imposition d'un contrôle des prix de produits du textile et du vêtement afin d'empêcher une entreprise d'augmenter démesurément le prix de ses produits, en profitant de la diminution de l'offre causée par l'imposition de quotas d'importation. Finalement, les deux représentantes ont demandé l'instauration de mesures favorisant une plus grande utilisation de produits de base canadiens, dans le procédé de production de ces deux secteurs de l'économie.

REPORTAGE

dans les affaires sociales

FACE AUX COUPURES CATASTROPHIQUES D'UN BUDGET "PRÉPARÉ EN CATASTROPHE"



Il y a deux semaines, face aux critiques formulées par 11 députés du caucus du Parti Québécois, le premier-ministre Lévesque admettait publiquement que le dernier budget avait été préparé en "catastrophe" à la veille des élections.

Eh bien la population va commencer très bientôt à ressentir les effets catastrophiques des restrictions sans précédent apportées aux services sociaux et aux services de santé par le ministre Parizeau et par ses collègues. Les syndicats de la Fédération des Affaires sociales prennent en effet connaissance ces jours-ci de la façon dont les administrations comptent se conformer aux exigences du gouvernement.

dans les hôpitaux

Pendant que l'Association des hôpitaux du Québec annonce que les 200 établissements qu'elle regroupe envisagent de couper 6,000 postes d'ici le mois de mars 1982, les syndicats locaux apprennent par bribes toute la gamme des mesures qui seront prises pour réaliser une économie de 76 millions de dollars en six mois. De retour d'une convalescence de plusieurs mois, le président de la Fédération des Affaires sociales (CSN), Donatien Corriveau s'est exclamé: "Comment peut-on prétendre qu'il y a encore 6,000 salariés de trop dans les hôpitaux quand on en a éliminé 5,000 depuis quatre ans et

que si on se fie aux prévisions pour l'année prochaine, ils voudraient en faire disparaître un autre bloc de 3,000 à 6,000."

Pour quelqu'un qui veut jongler un peu avec les effectifs, il est facile d'exprimer ces coupures de postes autrement en disant qu'elles équivalent à la fermeture d'hôpitaux comme Notre-Dame à Montréal, l'Hotel-Dieu et Sacré-Coeur, en plus de St-Sacrement à Québec et de deux ou trois des plus importants centres hospitaliers des autres régions du Québec.

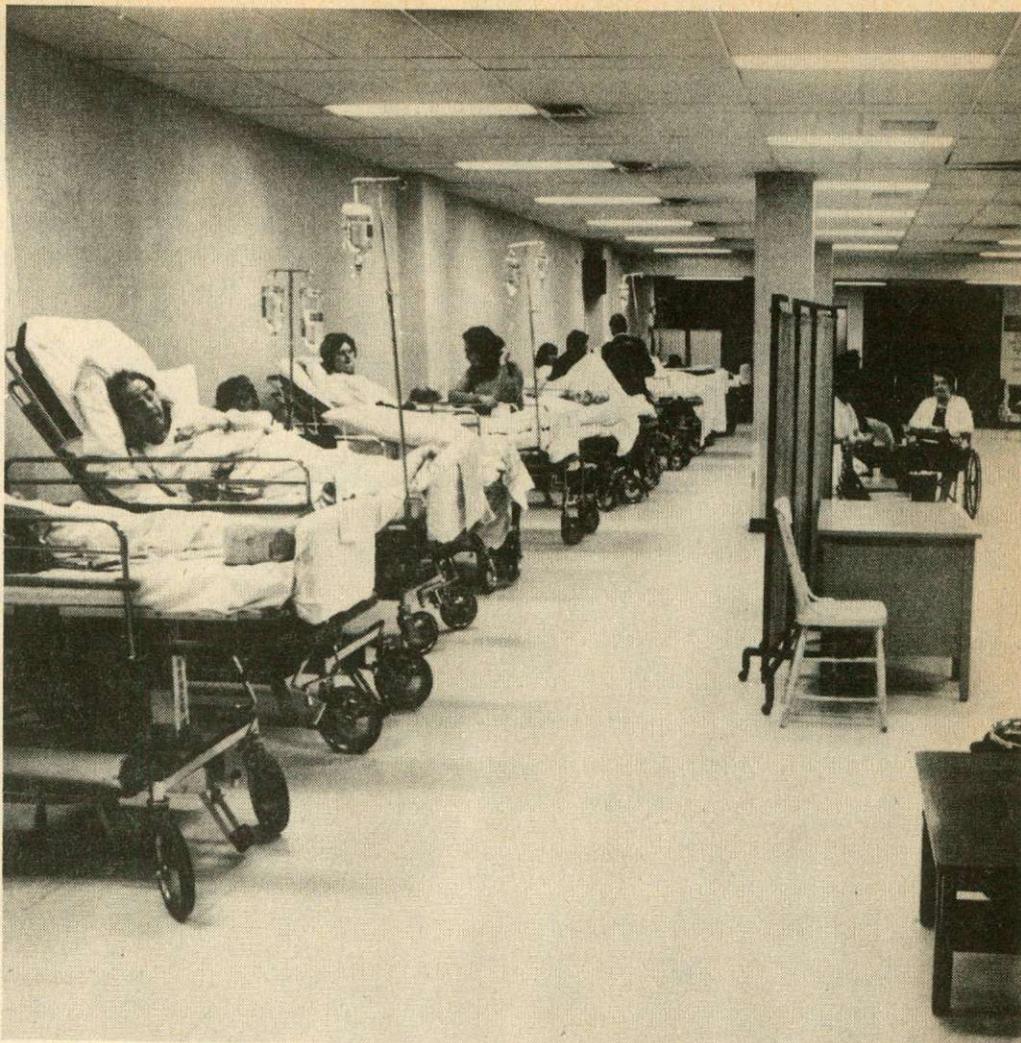
centres d'accueil

Les centres d'accueil pour personnes âgées en plus de se voir bloqués dans leur programme d'ouvertures face à une demande de places d'hébergement criante, se trouvent aussi visés par des plans de redressement qui visent le personnel et les services aux bénéficiaires. Ainsi, au Centre Jeunesse Tilly de Ste-Foy qui est le seul établissement désigné pour recevoir des jeunes mésadaptés sociaux en milieu sécuritaire pour presque tout l'est du Québec, une des unités de vie a été fermée pour éponger un manque de revenus de l'ordre de \$186,000 dollars.

Pendant ce temps, sur la rive-sud de Montréal, le manque total de ressources dans ce domaine fait en sorte que les jeunes sont toujours parkés dans des motels sous la surveillance d'agents de sécurité.

dans les C.S.S.

Dans les centres de services sociaux, les plans de redressement commencent à être rendus publics. Ainsi, au Centre de services sociaux Ville-Marie qui dessert la population anglophone de la région de Montréal, on a annoncé la fermeture de 66 postes. La situation semble assez grave aux yeux mêmes des dirigeants de ce centre pour qu'ils lancent une campagne de consultation et de mobilisation de la population desservie face aux implications que les coupures de services auront dans les mois prochains.



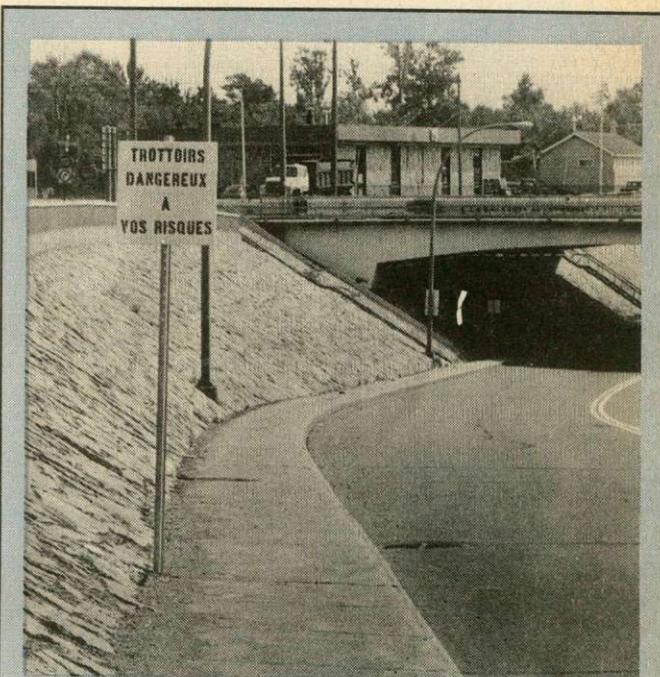
dans les C.L.S.C.

De son côté le syndicat des travailleurs du C.L.S.C. Huntingdon a lui-même pris l'initiative de consulter la population sur la situation engendrée par les coupures budgétaires dans cette région qui regroupe une population très défavorisée et une des plus analphabète de la province. Ce C.L.S.C. qui est en tutelle, envisage de procéder à un plan de redressement qui comporterait la fermeture de 10 postes sur 30, dans les services directs à la population et dans le soutien administratif.

réaction syndicale

La Fédération des Affaires sociales étudiera donc de façon prioritaire la situation engendrée par la ges-

tion des coupures budgétaires que la CSN a déjà dénoncées, lors de son prochain conseil fédéral, à la fin de septembre. Le bureau fédéral et le comité d'action politique analysent présentement les données qui sont compilées sur une base régionale et provinciale. Ces coupures se traduisent en coupures de services à la population et particulièrement pour les travailleurs et les travailleuses tant du secteur privé que public et pour les assistés sociaux et les personnes à faible revenus comme les vieillards qui en ont le plus besoin, dans la période de crise économique que nous traversons. C'est pourquoi c'est une situation qui préoccupe toute la centrale et qui appelle plus que jamais la solidarité entre les différentes organisations syndicales.



DANGER: COUPURES — La crise nous frappe de tous les côtés et les administrations publiques ne savent plus où couper. Dans cette municipalité où cette photo a été prise, ce sont les trottoirs qui sont laissés à l'abandon faute de personnel.

...petites nouvelles...

conflits de travail

Domtar leur refuse ce qu'elle donne ailleurs

Les employé-e-s de bureau de la Domtar, à Lebel-sur-Quévillon, dans le nord-ouest, voudraient bien changer de patrons. En lock-out depuis le 27 mai dernier, ils se voient refuser des avantages que d'autres travailleurs des autres usines de la même compagnie ont reçus. De plus, Domtar a expulsé sept grévistes de leurs logements. Les employé-e-s en conflit croient maintenant que seuls des changements à la direction locale vont permettre de véritables négociations.



pour un syndicat CSN à Canada Packers

Devant le refus de leur employeur de rencontrer le syndicat CSN, les employés de la Canada Packers, de Joliette, ont débrayé le 25 août dernier. En instance d'accréditation, les travailleurs protestaient ainsi contre le harcèlement dont ils sont victimes de la part de leur employeur, qui profite de

la lenteur des procédures, ainsi que contre le congédiement de l'un des leurs. Revenus au travail le 2 septembre, ils ont obtenu que le congédiement soit transformé en suspension de courte durée (1 1/2 journée). Ils exigent maintenant un vote d'allégeance syndicale.



lock-out à Roulottes Unik

L'administration a mis ses 70 travailleurs et travailleuses en lock-out le 2 septembre dernier après que ces derniers eurent refusé d'accepter de reconduire l'ancienne convention. Les demandes syndicales concernent les points suivants: amélioration de la clause de sécurité-santé, introduction dans la convention d'un régime d'assurance collective et enfin la sécurité syndicale.

Ils en sont à leur quatrième négociation à cette usine ainsi qu'à leur quatrième conflit.



grève à la filature Plessis

Malgré 24 séances de négociation, les 96 employé-e-s de la Filature Plessis viennent de se voir dans l'obligation de déclencher la grève le 2 septembre dernier. La goutte qui a fait déborder le vase fut l'annonce par le patron

de 52 mises à pied pour le 9 septembre. Tentant de négocier leur première convention, les syndiqué-e-s voient encore les négociations bloquer sur quelques points du normatif ainsi que sur tout le monétaire.



"résistons aux agressions patronales"

Les syndicats de Bexel, de la Confiserie Comète et de Direct Film ont organisé, sous ce thème, une manifestation dans les rues de St-Hyacinthe durant la soirée du 11 septembre. Le lock-out (pour Bexel et Comète) ainsi que les suspen-

sions et les congédiements (Direct Film) constituent une agression contre les travailleurs et les travailleuses qui cherchent à améliorer leur condition de faibles salarié-e-s. Cette agression prend diverses formes, selon les conflits: en refusant, chez Bexel, l'amélioration des clauses de sécurité-santé; en engageant des fiers-à-bras et des camionneurs scabs chez Comète et en refusant le droit de se syndiquer chez Direct Film.

Et le portrait de ces agressions ne serait pas complet si nous ne parlions pas de l'attitude complaisante de la police municipale de St-Hyacinthe à l'endroit des patrons qui multiplient les provocations à l'égard des syndiqué-e-s.

LE COÛT DU PÉTROLE!



dans la construction

LA FIN DU MYTHE DE LA CARTE INTERNATIONALE

“Ce n'est pas vrai que les membres des unions internationales de la construction peuvent voyager partout sur le continent et travailler où bon leur semble sans qu'il leur en coûte un sou.”

Pour Claude Latourelle, ex-organisateur du local 905 des opérateurs de machinerie lourde, cet argument n'est qu'un mythe et les travailleurs qui désirent trouver un emploi outre-frontières doivent le faire en payant des droits d'en-

trée onéreux à l'union internationale.

Claude Latourelle, qui vient de rejoindre les rangs de la CSN-construction, a l'intention de passer les prochaines semaines à convaincre les membres de son ex-local international d'adhérer à la CSN au cours de la campagne d'adhésion qui doit débuter le premier octobre pour se terminer avec le vote début novembre.

Il explique sa position par l'avance que nous avons au Québec en matière de sécurité-santé et en matière de placement, deux choses pour lesquelles la CSN s'est battue et se bat encore.

“Plusieurs travailleurs, précise M. Latourelle, croient trouver de l'emploi facile dans des provinces comme l'Alberta et la Colombie Britannique mais savent-ils que 50% de tout le volume de la construction du Canada se trouve ici même au Québec.”

Pour le porte-parole du syndicat des opérateurs d'équipement lourd (CSN), dont est membre M. Latourelle, le mythe de ces travailleurs qui voyagent avec des cartes d'union internationale doit être détruit parce qu'il s'agit là d'une gigantesque fraude aux dépens des travailleurs du Québec.

“Nos membres CSN voyagent autant que ceux des autres unions. Plusieurs opérateurs ont travaillé cette année outre-mer, en Algérie, par exemple, et ils n'ont pas eu besoin de cartes d'unions internationales. Ce fut même le cas en Alberta.”



Soixantième anniversaire de la CSN

Après les conseils centraux, c'est maintenant au tour des fédérations et des services d'emboîter le pas pour l'organisation des diverses manifestations qui marqueront entre le 20 septembre et le 4 octobre, le soixantième anniversaire de la CSN.

Une fête de clôture sera organisée à Montréal les 2, 3 et 4 octobre, au cours de laquelle se tiendront une exposition de photographies racontant l'histoire de la CSN, des diosques d'information et d'animation qui seront tenus par les fédérations et les services généraux de la CSN, deux débats sur l'histoire de la CSN et sur les perspectives d'ave-

nir, une soirée de solidarité en collaboration avec le Conseil central de Montréal, ainsi qu'une veillée du soixantième anniversaire.

Au cours d'une rencontre qui s'est tenue jeudi, les représentants de plusieurs fédérations et services généraux ont mis en branle leurs projets de kiosques d'information et d'animation pour ce rassemblement syndical.

Pour toute information sur les activités régionales, contactez votre conseil central.

Pour toute information sur les activités nationales, contactez le comité organisateur à Montréal: (514) 286-2135.

La semaine prochaine

Le calendrier complet des activités régionales et nationales du 60^e anniversaire de la CSN



Les travailleuses et travailleurs du Holiday Inn de la Place Dupuis ont tenu, le 2 septembre dernier, leur première assemblée générale depuis qu'ils sont passés du local 31 à la CSN.

1921-1981: 60 ANS DE LUTTES ET DE SOLIDARITÉ

1933: première scission née d'un conflit entre aumôniers et militants laïcs

Le texte qui suit est tiré de "l'histoire de la CSN" écrite par l'historien Jacques Rouillard et qui sera publiée à l'occasion du 60^e anniversaire.

Un autre événement grave secoua les syndicats de Québec quelques années plus tard. (Le premier étant les grèves de la chaussure en 1925 et 1926). Un groupe de syndicats dissidents appuyés par l'aumônier général nouvellement nommé, l'abbé Georges Côté, se retirèrent en 1933 du Conseil central de la ville pour fonder un nouveau conseil sous le nom de Conseil général. Le conflit entraîna dans son sillage le départ de l'aumônier fondateur, l'abbé Fortin, et les démissions du président Pierre Beaulé et du secrétaire général, Alfred Martin-Boucher. Le départ de l'aumônier général et de

deux des membres de l'exécutif jeta la consternation dans le mouvement.

Cette scission des syndicats catholiques de Québec tirait son origine d'une longue accumulation de griefs entre quelques aumôniers de syndicats de Québec, dont en particulier l'abbé Eugène Delisle, et un groupe de travailleurs qui réprouvaient certaines de leurs décisions, surtout celles en rapport avec le contrôle des finances des syndicats. Des points de vue divergents sur l'allocation de fonds s'étaient élevés entre l'abbé Delisle et Alfred Martin-Boucher, directeur du Conseil des métiers de la construction de Québec. Le conflit se répercuta ensuite au sein du Conseil central où une majorité de délégués manifestèrent une trop grande volonté d'indépendance envers les opinions des aumôniers.

Avec l'appui du cardinal Villeneuve qui voyait dans cette affaire un "manque

de confiance et de docilité" des travailleurs envers leurs aumôniers, ces derniers entraînaient sept syndicats pour former le Conseil général. L'abbé Fortin dont les sympathies allaient vers les chefs ouvriers laïcs démissionna de son poste au début de la querelle pour éviter d'entrer en conflit avec l'abbé Delisle. En voyage en Europe pendant la crise comme membre de la délégation canadienne à la conférence de l'Organisation internationale du Travail, le président Beaulé essaya à son retour de ramener les dissidents au Conseil central. Mais ses efforts cessèrent lorsqu'il se rendit compte après une entrevue avec le cardinal que celui-ci appuyait les scissionnistes. Il jugea qu'il ne lui restait qu'une seule alternative, démissionner, pour éviter, d'une part, de renier ses amis du Conseil central, et de l'autre, pour ne pas se placer en position de conflit avec les autorités religieuses.

Les aumôniers se retirèrent des syndicats affiliés au Conseil central et le nouveau conseil réclama du Bureau confédéral d'être l'unique organisation appelée à représenter les ouvriers de Québec. L'aumônier général faisait valoir que l'ancien conseil central était devenu un conseil non-catholique puisque les aumôniers s'étaient retirés. Comme il était impensable que le Bureau confédéral se dresse contre la décision du cardinal, l'avis de l'aumônier prévalut lorsqu'est venu le temps de prendre une décision. "Douloureusement ressenti par les membres laïques du Bureau confédéral", le geste entraîna la suspension de sept syndicats de Québec dont ceux des cordonniers-machinistes et des tailleurs de cuir. Au congrès qui suivit, l'assemblée ratifia la décision de l'exécutif et accepta à l'unanimité la demande d'affiliation du Conseil général. "Cette action, raconte Alfred Charpentier, membre de l'exécutif, dut en être une de soumission respectueuse à l'autorité religieuse de Québec... C'était le moment, ajoutait-il, où il fallait aimer l'Église, la Sainte Église, au-dessus des hommes d'Église".

L'équipe nouvelles csn

Jeanne Belzil, Jean-Noël Bilodeau, Guy Ferland, Louise Filteau, Jacques Gauthier, Pierre Gauvin-Évrard, Henri Jalbert, Luc Latraverse, Bérangère Marchand, Jean-Pierre Paré, Michel Rioux, François Rivard et André Sauvé.

collaboration:
Jean-Marc Phaneuf,
Guy Rosa.

Nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.



TIRONS ENSEMBLE — Cette photo a été retrouvée dans les archives de la CSN, mais n'a pu être identifiée. Si vous avez des informations, le faire savoir à *Nouvelles CSN*.